

Conditions Générales de Plateforme (CG Plateforme)

Switzerland AG

3.9.2025 (Version 1.4)

En visitant le site Internet "lend.ch" (y compris les sous-domaines) (la **Plateforme**), les utilisateurs acceptent les **CG Plateforme** de Switzerland SA, Mühlebachstrasse 38, 8008 Zurich (le **Prêteur**).

Le Prêteur a le droit de modifier ces CG Plateforme à tout moment et de publier la version actuelle sur la Plateforme. Les Membres seront informés à l'avance au moyen d'un avis dans le compte d'utilisateur ou d'une autre manière appropriée. Sans objection écrite dans les 30 jours suivant la notification du changement, ces CG Plateforme sont considérés comme acceptés.

Pour des raisons de simplification linguistique, seule la forme masculine est utilisée dans ce qui suit (et dans d'autres documents de la Plateforme) pour les utilisateurs et les Membres. Cependant, il est toujours censé faire référence de manière égale aux personnes de sexe féminin et masculin.

1. Introduction

La Plateforme permet aux emprunteurs (les **Emprunteurs**) de conclure un contrat de prêt avec le prêteur (le **Contrat de Prêt**) et les investisseurs (les **Investisseurs**) d'acheter et de transférer le contrat et/ou de céder les créances de prêt résultant du contrat de prêt (les **Créances de Prêt**). Le Prêteur est également l'opérateur de la Plateforme. Aucun Contrat de Prêt n'est conclu entre l'Emprunteur et les Investisseurs. Le Prêteur est soumis à la législation Suisse sur le blanchiment d'argent et est agréé en tant que Prêteur en vertu de la loi Suisse sur le crédit à la consommation.

Les CG Plateforme régissent l'utilisation de la Plateforme. Les CG Emprunteur s'appliquent également entre le Prêteur et les Emprunteurs. Entre le Prêteur et les Investisseurs, les CG Investisseur s'appliquent en plus des CG.

2. Enregistrement et adhésion

Une personne peut s'inscrire sur la Plateforme soit en tant que Prêteur, soit en tant qu'Emprunteur (le **Membre**). L'adhésion est personnelle et non transférable. Les inscriptions de groupe (y compris les couples mariés, les familles, etc.) ne sont pas autorisées. La Plateforme ne peut être utilisée que par les Membres. Il n'y a pas de droit à l'adhésion. Le Prêteur peut rejeter les demandes d'enregistrement sans donner de raisons.

L'adhésion est ouverte aux personnes morales et aux personnes physiques de plus de 18 ans. Les Emprunteurs doivent avoir leur résidence ou leur siège social en Suisse ou au Liechtenstein. Le Prêteur est libre de demander des preuves appropriées.

Les informations requises pour l'enregistrement doivent être fournies au Prêteur de manière complète et véridique. Le Prêteur se réserve le droit de vérifier les détails et, si nécessaire, d'obtenir des informations de tiers. Toute modification des données personnelles doit être mise à jour sans demande et sans délai.

Les Membres doivent être identifiés par le prêteur conformément aux exigences légales. Le membre doit fournir au prêteur les moyens d'identification nécessaires.

L'adhésion peut être résiliée à tout moment par l'adhérent. La résiliation doit être faite par écrit et doit être notifiée au Prêteur

par courrier. La résiliation ne sera effective et confirmée par le Prêteur que si et quand :

- (a) le Membre ne participe pas à un projet de prêt en tant qu'Emprunteur ou Prêteur ; et
- (b) le Membre n'a pas de dettes en cours envers le Prêteur résultant de l'utilisation de la Plateforme.

Le Prêteur peut restreindre l'utilisation d'un Membre et peut décider d'exclure un Membre temporairement ou définitivement sans donner de raisons. L'exclusion d'un Membre n'affecte pas les dettes en cours de ce Membre envers le Prêteur.

3. Prêt et financement

3.1 Demande de prêt

Les Emprunteurs peuvent demander un prêt au Prêteur sur la Plateforme (la **Demande de Prêt**). À cette fin, l'Emprunteur doit fournir les informations demandées par le Prêteur de manière complète et véridique par voie électronique et fournir toute preuve requise.

Après l'examen de la capacité de contracter un crédit, le Prêteur procède à une évaluation de l'Emprunteur (le **Scoring**) afin de classer l'Emprunteur dans les classes de risque applicables. Sur la base du Scoring, le Prêteur détermine les conditions du prêt, telles que les intérêts, la durée et le montant du prêt.

3.2 Projet de Prêt

Après avoir examiné la Demande de Prêt, le Prêteur peut proposer à l'Emprunteur différentes variantes d'un Contrat de Prêt ou rejeter la Demande de Prêt sans donner de raisons. Après confirmation par l'Emprunteur d'un Contrat de Prêt proposé par le Prêteur, l'Emprunteur recevra le Contrat de Prêt correspondant (le **Projet de Prêt**). Le Prêteur publie ensuite le Projet de Prêt sur la Plateforme pour le financement par les Investisseurs.

Lorsque le Projet de Prêt est publié, les informations sur l'Emprunteur sont mises à la disposition des utilisateurs et des Membres de la Plateforme. En plus des données personnelles, ces informations comprennent la solvabilité et la situation financière de l'Emprunteur. La publication est faite afin de fournir aux Investisseurs une base pour leur décision de financement. Les informations sont généralement fournies de manière anonyme, mais elles peuvent également être personnalisées avec le consentement de l'Emprunteur.

3.3 Financement

Dans la période de financement spécifiée par le Prêteur, les Investisseurs peuvent acheter des Créances de Prêt (**l'Engagement de Financement**) et prendre un ou plusieurs Engagements de Financement à cet effet.

Un Engagement de Financement est obligatoire jusqu'à la fin de la période de financement et ne peut être modifié ou annulé.

Dès la conclusion valable du Contrat de Crédit, le Prêteur cède à l'Investisseur une Créance de Prêt à hauteur de l'Engagement de Financement ou de la somme des Engagements de Financement conformément aux dispositions du contrat de cession conclu avec le Prêteur.

4. Indication des risques - responsabilité personnelle des Membres

Le Prêteur ne fait aucune recommandation pour la conclusion d'un Contrat de Prêt ou l'achat d'une Créance de Prêt. Les Membres ne peuvent prétendre à aucune réclamation concernant le Scoring ou des conditions de prêt.

Lorsqu'ils concluent un Contrat de Prêt ou acquièrent une Créance de Prêt, les Membres agissent sous leur propre responsabilité et s'informent de manière indépendante et individuelle sur l'acceptabilité des risques associés. La conclusion d'un Contrat de Prêt ou l'acquisition d'une Créance de Prêt est de la seule responsabilité et du seul risque du Membre concerné.

5. Frais

Les frais d'utilisation de la Plateforme par les Emprunteurs ou les Investisseurs sont régis par les CG respectives pour les Emprunteurs ou les Investisseurs et par la grille tarifaire applicable. La [Grille Tarifaire](#). Le Prêteur est autorisé à modifier la grille tarifaire à tout moment de la même manière que les présentes CG Plateforme (voir ci-dessus).

6. Protection des données

En acceptant ces présentes CG Plateforme, l'utilisateur ou le Membre déclare également avoir pris connaissance de la [Déclaration de Confidentialité](#).

7. Exclusion de responsabilité

La responsabilité du Prêteur pour une faute légère est exclue. La responsabilité des agents d'exécution (tiers mandatés et/ou entreprises affiliées) et de tous les dommages indirects est exclue. Dans chaque cas, le droit aux dispositions légales obligatoires est réservé.

Le Prêteur ne peut être tenu responsable de l'indisponibilité temporaire des fonctionnalités de la Plateforme ou des problèmes et dysfonctionnements techniques liés à cette indisponibilité. Le Prêteur décline toute responsabilité et toute garantie pour les sites web de tiers accessibles par des liens depuis la Plateforme.

Le Prêteur ne peut être tenu responsable des dommages que les Membres ou des tiers infligent à d'autres Membres ou à des tiers et qui sont liés à l'utilisation ou à l'abus de la Plateforme.

8. Transfert de droits et d'obligations à des tiers

Les Membres consentent à ce que le Prêteur puisse céder ou transférer les droits et obligations résultant de tout autre convention où CG, en tout ou en partie, à des tiers en Suisse et à l'étranger, à des fins d'externalisation.

9. Droit applicable et for judiciaire

Les rapports juridiques entre le Prêteur et les Membres et les présentes CG Plateforme sont régies par le droit matériel suisse. L'application du droit international privé suisse et des traités internationaux, en particulier la Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises du 11 avril 1980, est exclue. Le for judiciaire exclusif est à Zurich, sous réserve des fors obligatoires prévus par la loi.